

Annexe complémentaire 5 – Avis du SDIS

Le SDIS du 51 a été contacté pendant la préparation de ce projet afin de recueillir les préconisations applicables aux installations photovoltaïques au sol dans le département.

Cette annexe retrace retranscrit les échanges avec le SDIS 51

Historique des échanges :

Le 01/04/2026 Orion énergies a contacté le SDIS du 51 pour connaître ses prescriptions concernant le projet en fournissant la localisation exacte de celui-ci.

Le 02/04/2026 le SDIS du 51 a transmis ses recommandations générales concernant les centrales au sol.

Lors d'échanges téléphoniques le Lieutenant Ryon, a détaillé les allègements de contraintes possibles au vu de la petite taille du projet.

Le 09/04/2026 le SDIS a confirmé que le plan proposé par Orion Energies respecte les recommandations.

Synthèse des recommandations :

Il a alors été convenu que pour le projet de moins de 1 MWc situé sur la parcelle ZN5 de la commune de Gigny-Bussy :

- L'entrée sur le site se fera par le Sud-Est afin de faciliter l'accès des engins du SDIS depuis la route principale ;
- Une piste périphérique, large de 3 m est suffisante pour le service des secours ;
- Le local technique se trouvera à l'entrée du parc.
- Une bâche incendie de 30 m³ est suffisante.

1. Les recommandations du SDIS pour les grandes centrales photovoltaïques

[MAIL EXTERNE] SDIS 51 - Recommandation centrale PV - Orion - Gigny-Bussy

ryon aurelien <ryon.aurelien@sdis51.fr>

À : Lisa Snella

Répondre

Répondre à tous

Transférer

Mer 01/04/2026 15:35

Vous y avez répondu le Jeu 02/04/2026 14:59

Afficher une conversation

2.7 Fiche technique- Circulation...
250 Ko

2.5 Fiche technique - Aire d'asp...
581 Ko

2 pièces jointes (831 Ko) > Tout enregistrer dans OneDrive - Orion Energies > Enregistrer toutes les pièces jointes

Bonjour,

Ce type d'installations ne fait pas l'objet de doctrines départementales. Pour autant, après l'analyse de risque faite sur d'autres sites, veuillez trouver ci-après les recommandations du SDIS :

- **Desserte :**

Une voie devra desservir le périmètre de l'installation. Les caractéristiques de cette voie devront être conformes à la voie « engins » (Cf fiche technique 2.20 ci-jointe). La largeur de cette dernière **devra être majorée à 5 mètres**.

En cas de présence de chemin d'exploitation sur la périphérie de l'installation, des portails de 1.40 mètres minimum devront être implantés tous les 400 mètres.

Une voie traversant les parcs de panneaux devra être prévue. Cette voie devra avoir **une largeur de 5 mètres** et devra relier deux portails opposés ou posséder une aire de retournement conformément à la fiche technique 2.17, ci-jointe.

Chaque voie traversante devra couvrir 200 mètres de rangées, la distance maximum entre deux voies parallèles devra être inférieure à 400 mètres.

- **Défense extérieure contre l'incendie :**

Prévoir une DECI conformément au règlement départemental contre les risques d'incendie. Ce dimensionnement concerne uniquement le bâti.

Par défaut, une réserve de 30m³ sera implantée à l'entrée du parc photovoltaïque. La réserve devra être équipée d'une aire d'aspiration (cf. fiche technique 2.5 ci-jointe) situé en dehors de la voie engin

- **Risque de propagation :**

Le département de la Marne fait l'objet depuis plusieurs années de feux de végétations. Ces sinistres sont principalement visibles en périodes chaudes et notamment durant la période des moissons.

Afin de limiter les risques de propagation d'un feu intérieur vers l'extérieur ou l'inverse, je préconise de prendre en compte les mesures suivantes :

- Entretien régulièrement la végétation basse (herbacée) se trouvant sous les tables.

Réaliser des bandes en matériaux incombustibles **de 5 mètres de large** (graviers, cailloux) toutes les 10 rangées de tables.

- **Risque électrique :**

Une coupure d'urgence électrique devra permettre la neutralisation de l'installation pour l'intervention des secours.

Equiper chaque parc d'une coupure minimum. Dans le cas de plusieurs coupures, un plan inaltérable devra identifier les zones concernées par ces dispositifs.

Ces éléments ne sont que des préconisations formulées par le SDIS de la Marne. Une analyse devra être réalisée dans le cadre du permis de construire. Des remarques complémentaires pourront être formulées.

J'espère que cela va répondre à vos question, je reste disponible pour toute autre information.

Cordialement.



Lieutenant de première classe Aurélien RYON

Bureau prévention industrielle et habitation

Groupement Gestion des risques

ROUTE DE MONTMIRAIL • CS 50010 • 51 510 FAGNIÈRES

03.26.26.65.36 P. 06 33 47 41 49

ryon.aurelien@sdis51.fr

SAPEUR-POMPIER, POURQUOI PAS VOUS ?

devenirpompier@sdis51.fr

 **ORION ENERGIES**
Annexe complémentaire 5 : Avis du SDIS / 2

2. Envoi par Orion du plan précis de la centrale au SDIS

[MAIL EXTERNE] RE: **SDIS** 51 - Recommandation centrale PV - Orion - Gigny-Bussy



Lisa Snella

À : ryon aurelien <ryon.aurelien@sd51.fr>

Cc : Minisol



Répondre



Répondre à tous



Transférer



Mar 07/04/2026 15:44

Annexe 4 pdm.pdf
4 Mo

Bonjour Lieutenant Ryon,

Suite à notre échange téléphonique du 2 avril 2026, je me permets de revenir vers vous avec en pièce jointe un plan plus précis pour le projet de petite centrale photovoltaïque à Gigny-Bussy.

Comme convenu le projet comprend :

- Une bâche incendie de 30m3 ;
- Une piste périphérique enherbée de 3 m de large ;
- Il se situe le plus au centre possible de la parcelle ;
- Il est accessible par un portail de 5 m de large situé au Sud-Est.
- Le local technique est facilement accessible à l'entrée de la centrale.

Pouvez-vous me confirmer que ce plan correspond à vos recommandations ?

Je vous remercie d'avance pour votre accompagnement et le temps passé pour ma demande.

Je vous souhaite une belle journée,

Bien cordialement,



Lisa Snella

Cheffe de projets photovoltaïques

07.44.70.31.02

www.orionenergies.com



Légende

- Clôture : 360 m
- Portail : 5 m de large
- Haie à compléter : 100 m
- Panneaux
- Voirie légère : 5 m de large
- Chemin existant conservé
- Local technique : 6,2 * 2,68 * 3,63 m
- Bâche 30m3 : 7,95*4,44*1,3 m
- Place stationnement
- Parcelle cadastrale du projet
- Cadastre
- Dimensions

Echelle



PLAN DE MASSE CHAMP ENTIER

ORION ENERGIES,
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy
contact@orionenergies.com
Tel: 01 40 70 02 05

07/04/2026



ORION ENERGIES

Annexe complémentaire 5: Avis du SDIS / 3

3. Validation du plan proposé par le SDIS

[MAIL EXTERNE] RE: SDIS 51 - Recommandation centrale PV - Orion - Gigny-Bussy

ryon aurelien <ryon.aurelien@sdis51.fr>
À : Lisa Snella

Jeu 09/04/2026 09:53

Commencez une réponse avec: [Merci beaucoup !](#) [Merci pour votre confirmation.](#) [Merci pour cette confirmation.](#)

Bonjour,
Je confirme que le plan respect les recommandations stipulaient lors de l'échange téléphonique du 2 avril 2026.

Cordialement.



Lieutenant de première classe Aurélien RYON
Bureau prévention industrielle et habitation
Groupement Gestion des risques
ROUTE DE MONTMIRAIL • CS 50010 • 51 510 FAGNIÈRES
03.26.26.65.36 P. 06 33 47 41 49
ryon.aurelien@sdis51.fr

SAPEUR-POMPIER, POURQUOI PAS VOUS ? [devenirpompiersdis51.fr](#)